SPANC du Canton de Domme Le Bourg 24 250 DAGLAN Tel : 05 53 28 19 03

Fax: 05 53 29 65 95 Port: 06 07 95 30 57

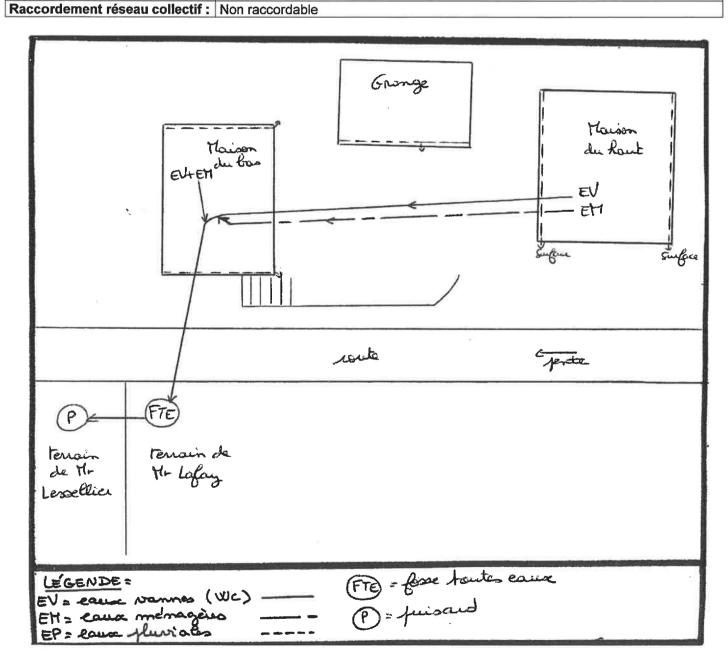
ANC-2011-24086-003952

CONTROLE DE DIAGNOSTIC, 1^{ER} CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

VISITE DU 22/07/2011

Monsieur DE LANDTSHEER Dirk AE 163 CASTELNAUD LA CHAPELLE 1/3

Commune :	CASTELNA	CASTELNAUD LA CHAPELLE				
Cadastre:	AE 163	AE 163				
Adresse Terrain :	La Treille	La Treille Haute				
	24250 CA	STELNAU	D LA CI	HAPELLE		
Propriétaire :	Monsieur D	E LANDT	SHEER	R Dirk		
•	St Michie	leskaai 5				
	B-2000 AN	IVERS BE	LGIQUE	E		
Occupant :						
Type de résidence :	Secondaire)	Année de rénovation de l'habitation: 2008			
				Année de construction de l'assainissement : 1975		
Surface Terrain: 400	m²		Nombi	re d'occupant : 8 p. 3 mois/an Nombre de chambres : 4		
Zonage assainissement: Non colle		ctif				



SPANC du Canton de Domme Le Bourg 24 250 DAGLAN Tel: 05 53 28 19 03

Fax: 05 53 29 65 95 Port: 06 07 95 30 57

ANC-2011-24086-003952

CONTROLE DE DIAGNOSTIC, 1^{ER} CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

VISITE DU 22/07/2011

Monsieur DE LANDTSHEER Dirk

AE 163 CASTELNAUD LA CHAPELLE

2/3

Constat : Incomplet						
PRETRAITEMENT	Volume (m³)	Matériau	Accès	Remarques	Dimensions	Dysfonctionnements
Fosse Toutes Eaux		PVC	Oui			Déformation

Observations La fosse est située chez le voisin Mr Lafay. Manque le préfiltre décolloïdeur et les ventilations **PRE-TRAITEMENT** primaire et secondaire.

Constat : Absent				
TRAITEMENT	Linéaire / Surface	Regard	Remarques	Dysfonctionnements

REJET	Remarques
Puisard	Situé chez le voisin Mr Lessellier

Observations REJET

	EAUX PLUVIALES
Raccordement : Non raccordées	Rejet dans : Surface
Observations:	Observations :

CONTRAINTES DU TERRAIN			
Encombrement Paysager	Non		
Encombrement Sol	Non		
Surface assainissement	20 m²		
Pente	20%		
Habitat	Groupé		

	U DISPONIBLE SUR LE
Alimentation humaine	Non
Alimentation animale	Non
Arrosage	Non
Autre	Non
Inconnu	Non

ENTRETIEN REALISE	Certificat	Date	Vidangé (m³)	Destination	Agréé	Exécutant
Fosse Toutes Eaux	Non					

Observations ENTRETIEN	La fosse n'a jamais été vidangée.
------------------------	-----------------------------------

SPANC du Canton de Domme Le Bourg 24 250 DAGLAN Tel: 05 53 28 19 03

Fax: 05 53 29 65 95 Port: 06 07 95 30 57

ANC-2011-24086-003952

CONTROLE DE DIAGNOSTIC. 1^{ER} CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

VISITE DU 22/07/2011

AE 163 CASTELNAUD LA CHAPELLE

Monsieur DE LANDTSHEER Dirk

3/3

PRECONISATION D'ENTRETIEN	A Vidanger ou Nettoyer	Délais (mois)	Volume de boue observé
Fosse Toutes Eaux	Oui	12	

CONSEILS POUR L'ENTRETIEN ET L'AMELIORATION DE VOTRE INSTALLATION:

Mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif complet et aux normes.

	RESULTAT DE LA VISITE
Dispositif	Partiel : Le dispositif n'a pas tous les éléments requis pour fonctionner et/ou il existe des branchements autres qu'eaux usées
Fonctionnement	Nuisances : Dispositif constituant une gêne importante pour le voisinage
Impact sur le milieu	Elevé : Les eaux usées rejetées au milieu naturel polluent l'exutoire
Risques sanitaires	Inconnu : Aucun élément ne permet de déterminer un risque sanitaire
Conclusion	Installation non conforme à la réglementation, présente des dysfonctionnements à l'origine d'une pollution ou d'un problème de salubrité publique.

COMMENTAIRE:

Il est urgent de réhabiliter le dispositif d'assainissement non collectif mais le terrain étant trop petit, il est difficile de réaliser le dispositif chez le propriétaire.

> La Technicienne Céline FAURE

NB:

LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (1) GRENELLE 2 Extrait de l'article 159 :

« Le propriétaire fait procéder aux travaux prescrits par le document établi à l'issue du contrôle prévu au III de l'article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales, dans un délai de quatre ans suivant la notification de ce document. »

Les conclusions de ce rapport sont établies au jour de la visite, en fonction des éléments qui ont pu être contrôlés ainsi que des déclarations recueillies auprès du particulier et peuvent varier selon les conditions d'occupation du logement, l'entretien de l'installation et les conditions climatiques.

Pour tout travaux d'amélioration ou de réhabilitation de votre dispositif d'assainissement non collectif existant, veuillez contacter le SPANC dès le début du projet afin qu'il puisse vérifier la conception et la bonne exécution des travaux et vous délivrer un certificat de conformité.